# 1. Installer l'appli sur son téléphone

Pour l'habitant. L'appli s'installe depuis le site de la commune, sans passer par Google Play ni l'App Store. Elle ne demande ni compte ni adresse électronique.

**Temps nécessaire :** 1 minute. **Ce qu'il vous faut :** un téléphone et l'adresse du site de la commune.

## Étape 1 : ouvrir la page d'installation

Sur le téléphone, ouvrez le site de la commune. Touchez **Installer l'appli**, sur la page d'accueil du site ou dans **Mon compte**, dans l'appli.

## Étape 2 : sur Android

Le bouton vert **Installer l'appli** ① ouvre la fenêtre du téléphone. Touchez **Installer**. L'icône de l'appli apparaît sur l'écran d'accueil.




Si le bouton n'apparaît pas, ouvrez le menu du navigateur (les trois points, en haut à droite) et touchez **Installer l'application** ou **Ajouter à l'écran d'accueil**.

## Étape 3 : sur iPhone

Safari ne propose rien de lui-même. Suivez les trois gestes de la page :

1. Touchez le bouton **Partager** ①, en bas de l'écran.
2. Faites défiler et touchez **Sur l'écran d'accueil** ②.
3. Touchez **Ajouter** ③.




## Depuis un ordinateur

Sur un ordinateur, la page **Installer l'appli** montre un **code QR** ①. Visez-le avec l'appareil photo du téléphone : l'appli s'ouvre sur cette même page, il ne reste qu'à l'installer.



> **Pour la mairie :** imprimez la page d'installation et affichez-la en mairie. Le code QR fait le reste.

## Si ça ne marche pas

- **Je ne vois pas « Installer »** : l'appli est peut-être déjà installée. Cherchez son icône sur l'écran d'accueil.
- **Sur iPhone, rien ne se passe** : il faut Safari. Dans un autre navigateur, l'ajout à l'écran d'accueil n'est pas proposé.
- **L'icône a changé sur le site mais pas sur mon téléphone** : le téléphone garde l'ancienne quelques jours. Pour la mettre à jour tout de suite, supprimez l'appli de l'écran d'accueil et réinstallez-la.